

# projet

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 4 mai 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Diane Legault, attachée de presse  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : Mme Marie-Claude Lamarche  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications

---

## **CE-2011-420-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

## **CE-2011-421-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

## **CE-2011-422-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 27 AVRIL 2011**

3

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 27 avril 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

## **CE-2011-423-DEC OPÉRATION ENFANT SOLEIL / BARRAGES ROUTIERS / 4 ET 5 JUIN 2011**

5.1

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 151, le Comité exécutif doit approuver les demandes de barrage routier à des fins de financement par des organismes à but non lucratif ;

ATTENDU la demande faite par Re/Max des Mille-Îles inc. de faire un barrage routier dans le but d'amasser des fonds pour Opération Enfant Soleil les 5 et 6 juin 2010 ;

Il est unanimement résolu d'autoriser la tenue de barrages routiers les 4 et 5 juin 2011, entre 9h et 17h, tel que prévu au règlement numéro 151, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, aux endroits suivants :

Boulevard Laurier et rue Chartrand  
Boulevard Moody face au centre d'achat  
Montée des Pionniers, à la sortie du Costco

Que la Direction de la police est autorisée à fournir les escortes suffisantes pour assister les bénévoles et assurer la sécurité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2011-424-DEC      LES GRANDS PRIX D'EXCELLENCE EN TRANSPORT  
/ AQTR / QUÉBEC / 26 MAI 2011**

5.2

ATTENDU la lettre de l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) conviant la Ville de Terrebonne à participer à un gala dans le cadre de la Semaine nationale des Transports 2011 qui aura lieu le 26 mai prochain à Québec considérant que la Ville de Terrebonne a été sélectionnée pour son projet « La revitalisation de la rue Saint-Sacrement : quand la sécurité inspire l'aménagement urbain » ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif autorise M. Frédéric Asselin, conseiller municipal, et M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint à la Direction du génie et projets spéciaux, à participer au gala dans le cadre de la Semaine nationale des Transports 2011, organisé par l'AQTR, à Québec le 26 mai prochain, et que les frais inhérents à cette participation leurs soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2011-425-DEC      DÉLÉGATION / ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE /  
PROJET D'ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE  
TRANSPORT DU NORD-EST DE LA RÉGION  
MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL PAR HYDRO-  
QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

5.3

ATTENDU QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a reçu un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le *projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie* ;

ATTENDU QUE ce mandat débutera le 16 mai prochain ;

ATTENDU QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement demande à la Ville de Terrebonne de désigner des personnes-ressources pour répondre aux interrogations de la commission d'enquête chargée d'examiner le projet précité, dans le cadre de questionnement sur les points suivants, à savoir :

- la réglementation liée au projet ;
- l'aménagement du territoire ;
- le réseau routier local et les autres infrastructures municipales susceptibles d'être touchées par le projet ;
- la protection des espaces naturels ;
- l'intégration du projet au paysage.

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif nomme MM. Marc Léger, Coordonnateur au développement durable et environnement, Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire (en son absence M. Guy Daoust, adjoint au directeur de l'aménagement du territoire), Stéphane Larivée, directeur-adjoint au génie et projets spéciaux, et Luc Papillon, directeur général adjoint, pour représenter la Ville de Terrebonne dans le cadre du mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le *projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie*.

---

**CE-2011-426-DEC      DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION**

6.1

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 17 mars 2011.
-

## **CE-2011-427-DEC      LIMITES DE VITESSE / RÈGLEMENT**

6.2

ATTENDU QUE le Conseil a adopté les règlements numéros 244 et 245 sur les limites de vitesse à Terrebonne:

- 244: règlement concernant les limites de vitesse sur les artères et collectrices du territoire de la Ville de Terrebonne;
- 245: règlement concernant les limites de vitesse sur le réseau local du territoire de la Ville de Terrebonne.

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les annexes de ces règlements;

ATTENDU QU'il y a lieu de refondre en un seul règlement les règlements sur les limites de vitesse à Terrebonne;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2011-03-17/01 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) concernant la nécessité de n'avoir qu'un seul règlement régissant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation), que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée afin de préparer un projet de règlement concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

---

## **CE-2011-428-DEC      IMPACT SUR LA CIRCULATION / CONSTRUCTION DE NOUVEAUX COMMERCES / INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA PINIÈRE ET DU CHEMIN GASCON**

6.3

ATTENDU QUE le comité de circulation a analysé la requête numéro REQ-2010-581, datée du 31 août 2010, concernant l'impact sur la circulation dû à la construction de nouveaux commerces à l'intersection du boulevard de la Pinière et du chemin Gascon;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2010-09-14/03 du comité de circulation demandant au Comité exécutif d'autoriser la Direction de l'entretien du territoire à effectuer les travaux de lignage et de signalisation;

ATTENDU QUE la même recommandation demandait au Comité exécutif de mandater la Direction du génie et projets spéciaux à préparer un plan concept d'aménagement d'un terre-plein avec l'estimation budgétaire en vertu d'un scénario 2;

ATTENDU QUE Comité exécutif, en date du 13 octobre 2010 (CE-2010-1061-DEC), a autorisé la Direction de l'entretien du territoire à effectuer des travaux de lignage et de signalisation;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris acte de la demande concernant la préparation d'un plan concept d'aménagement d'un terre-plein avec estimation budgétaire;

ATTENDU QU'après vérification, les membres du comité de circulation jugent nécessaire d'analyser des projets de travaux avec des aménagements paysagers à l'intersection du boulevard de la Pinière et du chemin Gascon;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2011-03-17/02 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) concernant des projets d'aménagement à l'intersection du boulevard de la Pinière et du chemin Gascon ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de

circulation), que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée afin :

- de proposer des projets d'aménagement, au comité de circulation, pour l'intersection du boulevard de la Pinière et du chemin Gascon ;
- d'entreprendre des discussions avec le propriétaire du commerce Shell ;
- de valider avec le ministère des Transports du Québec l'impact sur les feux de circulation.

---

**CE-2011-429-REC      REQUÊTES DE SIGNALISATION / 17 MARS 2011**

6.4

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 17 mars 2011, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

<b>REQUÊTE</b>	<b>DÉTAIL</b>
CC-2011-03-17/05	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue John-F.-Kennedy, à l'intersection de la rue Piché ;
CC-2011-03-17/08	Installation de panneaux « arrêt » sur le chemin Saint-Charles, à l'intersection de la rue des Écueils ;
CC-2011-03-17/09	Installation de panneaux « stationnement interdit » sur la rue John-F.-Kennedy, de chaque côté de la sortie du stationnement des véhicules de la Direction de la police ;
CC-2011-03-17/10	Installation de panneaux « arrêt » sur le chemin des Quarante-Arpents, à la sortie de l'entrée principale du stationnement de la compagnie BFI ;
CC-2011-03-17/11	Installation de panneaux « stationnement interdit » des deux (2) côtés sur la rue des Éboulis ;
CC-2011-03-17/12	Installation de panneaux « stationnement interdit » sur les deux (2) côtés de la rue Vaillant, entre les rues Quimper et Paquet.

---

**CE-2011-430-REC      ASSURANCE « RESPONSABILITÉ CIVILE DES OFFICIERS PUBLICS »**

8.1

ATTENDU QUE l'assurance de responsabilité civile des officiers publics vient à échéance le 16 mai prochain;

ATTENDU la prime soumise par la firme Hub International (Québec) ltée concernant le renouvellement de l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville de Terrebonne (assurance responsabilité municipale) pour l'année 2011, conformément à l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU le rapport et les recommandations de M. Guy Turcot, de Guy Turcot et Associés inc., conseiller en assurances, daté du 28 avril 2011 lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE les conditions et les coûts demeurent identiques à l'an dernier;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la proposition de renouvellement de l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville de Terrebonne (assurance responsabilité municipale) pour l'année 2011 de la compagnie Hub International, pour un coût total de 139 882\$ plus les taxes applicables (soit 9% sur la portion prime

seulement). À cet effet, les certificats de disponibilité de crédits nos 2011-0107 et 2011-0108 émis par l'assistant-trésorier sont joints à la présente.

QUE le Comité exécutif recommande également au Conseil d'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour donner effet à ces recommandations.

---

**CE-2011-431-DEC      ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION**

9.1

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 5 126 826,08\$ préparée le 2 mai 2011.

---

**CE-2011-432-DEC      ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS**

9.2

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 356 340,25\$ préparée le 28 avril 2011.

---

**CE-2011-433-REC      ENTENTE DE PRINCIPE / SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 2326 (BRIGADIÈRES)**

10.1

ATTENDU QUE le 8 mai 2008, un certificat d'accréditation a été émis conformément aux dispositions du Code du travail visant tous les brigadiers scolaires de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le syndicat et la Ville ont entrepris des discussions en vue de la signature d'une première convention collective et une entente de principe est intervenue le 15 avril 2011 ;

ATTENDU les principaux éléments de l'entente de principe, pour une convention collective se terminant le 31 décembre 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'entériner l'entente de principe intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (brigadières), dont les principaux éléments apparaissent en annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2011-434-DEC      PROLONGATION / CONTRAT DE TRAVAIL / DIRECTION DE LA POLICE**

10.2

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat de travail de Mme Stéphanie Milette suite au retour progressif au travail de M. Steeve Deschenes et du volume de dossiers en cours actuellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif prolonge jusqu'au 24 juin 2011 les services de Mme Stéphanie Milette à la Direction de la police, et ce, à compter du 2 mai 2011.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au

nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail (addenda) avec Mme Stéphanie Milette.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2011-435-DEC      AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES  
PUBLIC / SURVEILLANCE DU CONTRAT  
« CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES »**

13.1

ATTENDU QUE le Conseil municipal a octroyé un contrat pour le contrôle biologique des moustiques sur le territoire de la Ville de Terrebonne par sa résolution numéro 112-03-2011 ;

ATTENDU QUE la surveillance du contrat est essentielle pour des fins de qualité ;

ATTENDU QU'il est approprié de procéder par appel d'offres public pour un contrat de un (1) ou deux (2) ans pour la surveillance de l'exécution du contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs ;

ATTENDU QUE le contrôle doit débiter incessamment ;

ATTENDU l'estimation du coût du contrat produite par M. Daniel Vaillancourt, chef du service environnement et hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 29 avril 2011, est de 56 650\$ pour un (1) an et de 115 000\$ pour deux (2) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour la surveillance des activités de la firme GDG Environnement reliées au contrôle biologique des moustiques.

---

**CE-2011-436-DEC      SOUMISSION / RÉFECTION DE TROTTOIRS ET  
BORDURES EN BÉTON**

13.2

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection de trottoirs et de bordures en béton (SOU-2011-32);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 8 avril 2011 et dans le journal Le Trait d'union le 9 avril 2011 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 avril 2011 à 11 h 04, à savoir :

9114-5839 Québec inc. / Bordure et Trottoir R.S.F.	70 606,18\$ <i>corrigée</i>
J. Dufresne Asphalte Itée	82 075,56\$ <i>non conforme</i>
Ciments Lavallée Itée	83 012,31\$
9049-5672 Québec inc. (DL Excavation)	87 693,77\$
Pavage des Moulins inc.	94 301,41\$
D. Bisson Construction inc.	102 935,88\$
Excavation A.M. Itée	148 387,31\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9114-5839 Québec inc. / Bordure et Trottoir R.S.F. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 avril 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 143 852,96\$ (t.t.c.) en date du 24 mars 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **9114-5839**

**QUÉBEC INC. / BORDURE ET TROTTOIR R.S.F.**, datée du 26 avril 2011, pour la réfection de trottoirs et de bordures en béton, le tout pour un montant de 70 606,16\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0103 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2011-437-REC      SOUMISSION / AMÉNAGEMENT PAYSAGER / RUE RODRIGUE**

13.3

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement paysager de la rue Rodrigue (SOU-2011-51);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 9 avril 2011 et dans le journal La Revue le 6 avril 2011 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 avril 2011 à 11 h 10, à savoir :

Paysagiste S. Forget inc.	171 025,35\$
Terrassement Limoges & Fils (9153-5955 Québec inc.)	197 913,42\$ <i>corrigé</i>
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	228 308,37\$
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	253 374,90\$
Frontières Jardins	227 045,66\$ <i>non conforme</i>
Transport & Excavation Mascouche inc.	278 831,60\$
Valgeau inc.	282 090,53\$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	284 378,45\$
Pavatech (2633-2312 Québec inc.)	322 114,96\$ <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Paysagiste S. Forget inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 avril 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 294 690,94\$ (t.t.c.) en date du 7 avril 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **PAYSAGISTE S. FORGET INC.**, datée du 26 avril 2011, pour l'aménagement paysager de la rue Rodrigue, le tout pour un montant de 171 025,35\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 436. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0105 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2011-438-REC      SOUMISSION / AMÉNAGEMENT PAYSAGER / RUE DU RUBIS**

13.4

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement paysager de la rue du Rubis (SOU-2011-52);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 9 avril 2011 et dans le journal La Revue le 6 avril 2011 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 avril 2011 à 11 h 14, à savoir :

Paysagiste S. Forget inc.	165 542,71\$
Terrassement Limoges & Fils (9153-5955 Québec inc.)	174 757,96\$ <i>corrigé</i>
Pavatech (2633-2312 Québec inc.)	209 977,16\$ <i>non conforme</i>
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	213 006,99\$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	226 838,35\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	247 289,21\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Paysagiste S. Forget inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 28 avril 2011 par Mme Kim Descôteaux, architecte paysagiste de la firme Planex ;

ATTENDU également le rapport daté du 27 avril 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 212 105,57\$ (t.t.c.) en date du 7 avril 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **PAYSAGISTE S. FORGET INC.**, datée du 26 avril 2011, pour l'aménagement paysager de la rue du Rubis, le tout pour un montant de 165 542,71\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 451.. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0104 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2011-439-DEC      ÉTUDE D'IMPACT SUR LA CIRCULATION D'UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL / SECTEUR DU CHEMIN DES QUARANTE-ARPENTS**

14.1

ATTENDU le dépôt de *l'Étude d'impact sur la circulation d'un développement industriel dans le secteur du chemin des Quarante-Arpents à Terrebonne* préparée par la firme Dessau et datée d'avril 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de *l'Étude d'impact sur la circulation d'un développement industriel dans le secteur du chemin des Quarante-Arpents à Terrebonne* préparée par la firme Dessau.

Que copie de *l'Étude d'impact sur la circulation d'un développement industriel dans le secteur du chemin des Quarante-Arpents à Terrebonne* soit et est transmise au ministère des Transports du Québec, Bureau régional de Laval et à la M.R.C. Les Moulins.

---

**CE-2011-440-DEC      AMENDEMENT À L'ACTE DE VENTE 14 911 879 / LOTS 4 046 451, 4 046 452, 4 046 453, 4 046 454 ET 4 046 455 / PARC INDUSTRIEL DE LACHENAIE / RUE NATIONALE / 9187-7209 QUÉBEC INC. (GROUPE MONTONI)**

16.1

ATTENDU QUE le 29 octobre 2007, la Ville de Terrebonne vendait les lots 4 046 451, 4 046 452, 4 046 453, 4 046 454 et 4 046 455 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, à la compagnie 9187-7209 Québec inc dont l'acte de vente fut publié à Terrebonne sous le numéro 14 911 879 ;

ATTENDU QUE 9187-7209 Québec inc. (Groupe Montoni) demande à la Ville de Terrebonne de lui consentir une prolongation du délai relié à la faculté de rachat prévu aux articles 10.1.1 et 10.1.2 audit acte de vente ;

ATTENDU QU'une superficie approximative d'environ 1 311 105 p.c. a été acquise par le Groupe Montoni en 2007 et, que de cette superficie, seule une superficie de 391 647 p. c. reste à être développée, le Groupe Montoni ayant développé plus de 70% de la superficie initiale depuis la date d'acquisition des lots ;

ATTENDU QUE le Groupe Montoni est à finaliser des ententes avec deux (2) clients potentiels ayant démontré un intérêt sérieux à acquérir ou à louer une portion importante de la superficie restante dans la prochaine année ;

ATTENDU QUE la compagnie 9187-7209 Québec inc. (Groupe Montoni) demande de prolonger le délai jusqu'au 31 décembre 2012 inclusivement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif autorise la prolongation du délai indiqué aux articles 10.1.1 et 10.1.2 de l'acte de vente entre la Ville de Terrebonne et la compagnie 9187-7209 Québec inc. publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 14911879 afin de le proroger au 31 décembre 2012 inclusivement.

---

**CE-2011-441-DEC DOSSIER ÉTUDE SUR LA CLIENTÈLE ET LA VOCATION COMMERCIALE DU VIEUX-TERREBONNE / APPEL D'OFFRES PAR INVITATION / VOLET COMMERCIAL VIEUX-TERREBONNE**

16.2

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire analyser la vocation commerciale du Vieux-Terrebonne et qu'à l'heure actuelle, la structure commerciale est surtout axée sur la restauration, quelques boutiques spécialisées et certains biens et services de proximité ;

ATTENDU QUE les clientèles sont variées et associées aux activités tout aussi diverses de ce quartier, que l'on pense au site historique de l'Île-des-Moulins, au Théâtre du Vieux-Terrebonne ou à l'hôtel de ville ;

ATTENDU QUE les résidants du quartier côtoient donc des travailleurs, des résidants du reste de Terrebonne ainsi que des visiteurs et des touristes et que chacun de ces segments a des besoins spécifiques sur le plan commercial ;

ATTENDU QUE le Vieux-Terrebonne présente les enjeux communs aux quartiers historiques :

- Le défi de la cohabitation entre les usages résidentiel et commercial dans un environnement dense et la présence de commerces qui, avec le temps, sont devenus moins désirables;
- Des conflits entre les besoins et attentes de divers groupes d'utilisateurs : la population de longue date et récente, les gens d'affaires, les touristes et visiteurs, les travailleurs;
- La nécessité de trouver l'équilibre entre le développement et protection du patrimoine architectural et paysager;
- Une trame urbaine serrée, mieux adaptée aux commerces de petite superficie;
- Une concurrence commerciale très forte, forçant une réflexion sur l'avenir de cette activité.

ATTENDU QUE dans cette optique, la Ville de Terrebonne désire déterminer les orientations à privilégier pour le développement et la mise en valeur de son secteur ancien et s'interroge, entre autres, sur le potentiel de développement commercial du Vieux-Terrebonne, le but étant d'assurer la vitalité du quartier tout en y maintenant une qualité de vie hors pair ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire réexaminer l'affectation d'un immeuble municipal (face au Théâtre du Vieux-Terrebonne) ;

ATTENDU QUE l'étude sera réalisée au cours de l'été 2011 afin d'évaluer la clientèle touristique ;

ATTENDU QUE la démarche permettra de déterminer le positionnement actuel et désiré du Vieux-Terrebonne et d'identifier les actions et les moyens à mettre en place pour réaliser la vision de développement ;

ATTENDU QUE la démarche doit, entre autres, permettre l'atteinte des objectifs suivants :

- Documenter les tendances actuelles en ce qui a trait à la revitalisation de secteurs anciens et identifier celles qui auront un impact positif ou

négatif, sur le développement du Vieux-Terrebonne ainsi que celles qui pourraient constituer des opportunités;

- Comprendre les transformations démographiques qui s'opèrent dans le Vieux-Terrebonne et émettre des hypothèses quant aux tendances futures; identifier les impacts possibles sur le développement futur du quartier;
- Établir la typologie des utilisateurs du Vieux-Terrebonne et mesurer leurs parts relatives de la consommation en biens et en services;
- Évaluer la pertinence d'une société de développement commercial;
- Traiter de l'animation douce dans le Vieux-Terrebonne;
- Définir le commerce de proximité;
- Identifier les attentes et les besoins des différentes clientèles et en dégager les enjeux de développement. À cet effet, le prestataire de service sera appelé à collaborer à une étude qui sera entreprise prochainement par Tourisme des Moulins et visera à déterminer les dépenses de consommation des touristes sur le territoire. Ce volet quantitatif devra être complété d'un sondage qualitatif qui permettra de préciser leurs attentes et leurs besoins. Ce sondage sera développé par le prestataire de service;
- Préciser les pôles d'achalandage et leurs effets actuels et potentiels sur le développement du Vieux-Terrebonne;
- Déterminer les forces et les faiblesses du cadre économique actuel;
- Identifier les potentiels de développement commercial et culturel ainsi que les conditions de succès nécessaires à leur implantation;
- Définir une vision de développement pour le Vieux-Terrebonne;
- Élaborer le plan de mise en œuvre qui soutiendra la réalisation de la mission (objectifs visés, projets et actions prioritaires);
- Inscire la démarche dans la réalité, soit par le biais d'un constat du passé et actuel.

ATTENDU QUE la démarche doit être consultative et participative, afin de favoriser l'appropriation des résultats par les parties prenantes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif autorise le service à procéder à un appel d'offres sur invitation afin de recevoir des propositions de firmes intéressées.

---

**CE-2011-442-DEC      REJET      /      SOUMISSIONS      /      SERVICES  
PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION D'UN CHALET  
AU PARC DES VIGNOBLES / AUTORISATION  
D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

17.1

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour des services professionnels (mécanique, électricité, plomberie et structure) pour la préparation des plans et devis, appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour la construction d'un chalet au parc des Vignobles ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 avril 2011, à savoir :

Enviroservices inc.  
Nacev Consultants inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a disqualifié les deux (2) firmes, celles-ci n'ayant pas atteint le pointage minimal requis;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire paraître dans un journal local et sur le site internet Se@o un appel d'offres public pour des services professionnels en génie civil sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément au règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels (décret 646-2002) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif rejette les soumissions reçues pour des services professionnels (mécanique, électricité, plomberie et structure) pour la préparation des plans et devis, appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour la construction d'un chalet au parc des Vignobles.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est autorisée à procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels, sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément au règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels (décret 646-2002).

---

**CE-2011-443-DEC REJET / SOUMISSIONS / SERVICES PROFESSIONNELS / AMÉNAGEMENT DES PARCS DES COCCINELLES, DU RUISSEAU, BIGRAS, DE MONTPELLIER ET LOUIS-GILLES-OUIMET / AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

17.2

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement des parcs des Coccinelles, du Ruisseau, Bigras, de Montpellier et Louis-Gilles-Ouimet ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 avril 2011, à savoir :

Enviroservices inc.  
Nacev Consultants inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a disqualifié les deux (2) firmes, celles-ci n'ayant pas atteint le pointage minimal requis;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire paraître dans un journal local et sur le site internet Se@o un appel d'offres public pour des services professionnels en génie civil sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément au règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels (décret 646-2002) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif rejette les soumissions reçues pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement des parcs des Coccinelles, du Ruisseau, Bigras, de Montpellier et Louis-Gilles-Ouimet.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est autorisée à procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels, sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément au règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels (décret 646-2002).

---

**CE-2011-444-DEC REJET / SOUMISSIONS / SERVICES PROFESSIONNELS / AMÉNAGEMENT DES PARCS DE L'ÉTINCELLE, FRONTENAC, ANGORA, SAINT-MALO, DE VÉRONE ET DU SOUVENIR / AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

17.3

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement des parcs de l'Étincelle, Frontenac, Angora, Saint-Malo, de Vérone et du Souvenir ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 avril 2011, à savoir :

Enviroservices inc.  
Nacev Consultants inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a disqualifié les deux (2) firmes, celles-ci n'ayant pas atteint le pointage minimal requis;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire paraître dans un journal local et sur le site internet Se@o un appel d'offres public pour des services professionnels en génie civil sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément au règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels (décret 646-2002) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif rejette les soumissions reçues pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement des parcs de l'Étincelle, Frontenac, Angora, Saint-Malo, de Vérone et du Souvenir.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est autorisée à procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels, sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément au règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels (décret 646-2002).

---

**CE-2011-445-DEC REJET / SOUMISSIONS / SERVICES  
PROFESSIONNELS / AMÉNAGEMENT DES PARCS  
TOURNANT-DES-RIVES, MAURICE ET DUMAIS /  
AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES  
PUBLIC**

17.4

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement des parcs Tournant-des-Rives, Maurice et Dumais ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 avril 2011, à savoir :

Enviroservices inc.  
Nacev Consultants inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a disqualifié les deux (2) firmes, celles-ci n'ayant pas atteint le pointage minimal requis;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire paraître dans un journal local et sur le site internet Se@o un appel d'offres public pour des services professionnels en génie civil sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément au règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels (décret 646-2002) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif rejette les soumissions reçues pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement des parcs Tournant-des-Rives, Maurice et Dumais.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est autorisée à procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels, sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément au règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels (décret 646-2002).

---

**CE-2011-446-DEC REJET / SOUMISSION / SERVICES  
PROFESSIONNELS / AMÉNAGEMENT DU PARC  
CAZEAUX / AUTORISATION D'ALLER EN APPEL  
D'OFFRES PUBLIC**

17.5

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc Cazeaux ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 avril 2011, à savoir :

Enviroservices inc.  
Nacev Consultants inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a disqualifié les deux (2) firmes, celles-ci n'ayant pas atteint le pointage minimal requis;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire paraître dans un journal local et sous le site internet Se @o un appel d'offres public pour des services professionnels en génie civil sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément au règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels (décret 646-2002) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif rejette les soumissions reçues pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc Cazeaux.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est autorisée à procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels, sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément au règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels (décret 646-2002).

---

**CE-2011-447-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN D'EAU  
AU PARC DES VIGNOBLES**

17.6

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) firmes d'ingénieurs-conseils pour des services professionnels pour la confection des plans et devis, préparation des appels d'offres et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un jardin d'eau au parc des Vignobles;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 avril 2011, à savoir :

Enviroservices inc.  
Nacev Consultants inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 29,20 à la firme Enviroservices inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article ;

ATTENDU QUE la firme Nacev Consultants inc. a obtenu une note inférieure à 70 points et n'a pu se qualifier ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Enviroservices inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **ENVIROSERVICES INC.** pour des services professionnels pour la confection des plans et devis, préparation des appels d'offres et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un jardin d'eau au parc des Vignobles, pour un montant de 43 494,29\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 497. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0106 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2011-448-REC      RENOUELEMENT DE PROTOCOLE / MANDAT DE  
GESTION / SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
CULTUREL DE TERREBONNE**

17.7

ATTENDU QUE le protocole de gestion entre la Ville de Terrebonne et la Société de développement culturel de Terrebonne doit être revu afin de tenir compte des nouvelles réalités de la Société ;

ATTENDU QUE le nouveau protocole se résume comme suit :

- intègre tous les bâtiments et le parc de l'Île-des-Moulins dont la Ville est propriétaire mais dont la corporation a la gestion ;
- intègre le TVT dont la corporation est actuellement propriétaire, mais dont les droits de propriété reviendront à la Ville en 2028 ;
- exclu le parc Masson et sa gestion qui revient sous l'autorité de la Ville de Terrebonne ;
- détermine les modalités relatives à la gestion des terrains et immeubles mais également à l'animation culturelle et patrimoniale des endroits désignés ;
- convient des modalités administratives et légales de la corporation.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) concernant le mandat de gestion.

---

**CE-2011-449-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h15.

---

---

Président

---

Secrétaire